

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-1

Objet : Installation d'un Conseiller Municipal.

Rapporteur: M. KHALIFÉ,

L'article L. 270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

La liste « UTILE POUR METZ » dispose d'un siège laissé vacant consécutivement à la démission de Monsieur Julien VICK.

L'ordre de la liste déposée à la Préfecture lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 place Monsieur Jérémy BOSCO en 41^{ème} position immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Jérémy BOSCO en qualité de Conseiller Municipal et de lui allouer les indemnités de fonction correspondantes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

VU le classement de la liste « UTILE POUR METZ » déposée à la Préfecture de la Moselle lors des élections des 15 mars et 28 juin 2020,

VU le procès-verbal du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal et de M. Julien VICK, en qualité de Conseiller Municipal, élu sur la liste « UTILE POUR METZ »,

VU la lettre de démission en date du 1^{er} août 2022 présentée par Monsieur Julien VICK de sa qualité de Conseiller Municipal et d'Adjoint au maire,

VU la lettre en date du 23 août 2022 du Préfet de la Moselle portant acceptation de la demande de démission présentée par Monsieur Julien VICK de sa qualité de Conseiller Municipal et d'Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que le Code Electoral commande à ce que ce siège de Conseiller Municipal vacant revienne au suivant de la liste « UTILE POUR METZ »,
CONSIDÉRANT l'installation en conséquence de Monsieur Jérémy BOSCO, suivant de liste, en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jérémy BOSCO en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Khalifé KHALIFÉ, Adjoint au Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 14

Décision : SANS VOTE
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220929-122598-DE-1-1
N° de l'acte : 122598

Délibération rendue exécutoire le 30 septembre 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,